

Séminaire EuroDéfense, mercredi 2 mai 2018 :

« Les enjeux du fonds européen de défense pour l'autonomie stratégique de l'Union européenne »

Compte rendu des interventions

Sous le parrainage de M. Jean Arthuis, Président de la commission des Budgets du Parlement européen, l'association européenne du secteur de la Défense, EuroDéfense, a tenu, mercredi 2 mai, un séminaire sur « Les enjeux du fonds européen de défense pour l'autonomie stratégique de l'Union européenne ».

A cette occasion, l'état-major de l'UE, la Commission européenne, l'Agence européenne de défense, l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement et d'autres représentants du secteur ont été conviés à faire part de leur vision de l'Europe de la défense.

1. M. Jean Arthuis, Président de la commission des Budgets du Parlement européen

Le parrain du séminaire, M. Jean Arthuis, a saisi l'occasion de ce débat pour revenir sur la proposition de budget de la Commission européenne pour la période 2021-2027, dévoilée le jour même :

- M. Arthuis a confirmé une allocation de 27,5 milliards pour la sécurité et la défense, dont 13 milliards d'euros sur sept ans promis par la Commission européenne pour alimenter le Fonds européen de la défense ;
- Il a rappelé qu'une proposition de base légale pour la politique de défense serait présentée par la Commission le 12 juin ;
- Il a mentionné que l'un des enjeux était de moderniser le budget de l'Union et que le nouveau CFP devait donner les moyens de construire une Europe forte face aux grands défis de sa souveraineté. Le budget devra apporter une réponse ambitieuse aux défis de l'Union (gestion des crises, protection des frontières extérieures, aide au développement, soutien à l'innovation, à la recherche, à la mobilité des jeunes, à la défense européenne, etc.) et donner les moyens de financer les « biens communs » ;
- Il a rappelé que les programmes spatiaux et les initiatives en matière de sécurité contribuent également au renforcement de l'autonomie stratégique européenne et à la sécurité des Européens ;
- Il a qualifié de « progrès » l'extension de l'action de l'UE au domaine de la défense et la création d'une rubrique dédiée ;
- Il a rappelé que ces « progrès » ont été rendus possibles grâce au lancement, en 2017, de l'Action préparatoire sur la recherche en matière de défense (PADR), et la mise en œuvre, début 2019, du programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense (EDIDP).

Concernant la nouvelle coopération structurée permanente, mise en place fin 2017 par 25 Etats membres, M. Arthuis s'est inquiété du fait que la « diversité des Etats membres participants » puisse nuire au développement d'une coopération ambitieuse dans le domaine de la politique de sécurité et de défense.

Enfin, M. Arthuis a livré son analyse des mutations à l'œuvre dans le domaine de la défense. Selon lui, les contraintes budgétaires qui pèsent sur les Etats membres et les nouveaux défis auxquels ceux-ci devront répondre demain impliquent, à terme, pour les Etats membres, de revoir leurs « prérogatives de souveraineté » et de penser à une meilleure allocation des dépenses de défense. Il a expliqué qu'il

ne s'agissait pas « *d'accroître la dépense publique* » dans le domaine de la défense, mais de dépenser plus en commun et moins à titre individuel, pour plus d'efficacité dans les dépenses.

« *Nous sommes dans une démarche irréversible* », a-t-il conclu.

2. Général de corps d'armée Esa Pulkkinen, Directeur-général de l'Etat-major de l'UE

En tant que Directeur-général de l'Etat-major de l'UE, Esa Pulkkinen est revenu sur les besoins capacitaires européens dans le domaine de la défense et la contribution que l'UE pourrait y apporter.

Esa Pulkkinen a rappelé le rôle de l'industrie européenne de défense dans le développement des capacités européennes de demain. S'il appartient naturellement aux Etats membres de définir leurs futurs besoins capacitaires, la piste de « *l'autonomie stratégique* », sur laquelle se sont engagées l'UE et l'industrie européenne de défense, pourrait contribuer à resserrer les débats au niveau des Etats membres, selon Esa Pulkkinen.

Il s'est félicité que le récent engagement de la Commission européenne, au nom de l'UE, dans le domaine de la défense, ait permis de « *changer la donne* » en matière de coopération de défense. Les incitations financières à la coopération mises en place par la Commission ont en effet selon lui permis « *l'émergence d'une masse critique* » du secteur de la défense européenne, pour des dépenses plus rationnelles et plus efficaces. Il a ainsi également affirmé qu'il était nécessaire de travailler de pair avec le SEAE afin d'avoir une bonne mise en pratique du FED.

Selon Esa Pulkkinen, il y a beaucoup d'attentes autour du FED. Mais il faut souligner que les traités engendrent des limites : il faudra octroyer des compétences en matière de défense à l'UE à l'avenir. Cette responsabilité stratégique implique que les Etats membres doivent s'investir pleinement dans ce domaine.

Interrogé sur la compatibilité du développement de l'action de l'UE dans le domaine de la défense avec les initiatives de l'OTAN, Esa Pulkkinen a rappelé que les capacités de défense n'appartenaient « *ni à l'OTAN ni à l'UE* », mais aux Etats membres. Par ailleurs, si l'UE permet de renforcer la compétitivité du secteur de la défense européenne, cela bénéficiera mécaniquement à l'OTAN, a-t-il insisté.

3. M. Pierre Delsaux, Directeur-général adjoint de la Direction générale du Marché unique, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des petites entreprises de la Commission européenne

S'exprimant au nom de la Commission européenne, M. Delsaux s'est félicité du « *chemin qui a été parcouru* » par l'UE et les Etats membres vers le développement d'une approche commune pour les capacités de défense. « *Nous sommes passés du si à comment travailler ensemble* », a-t-il rappelé, citant les exemples de la PADR et de l'EDIDP.

Concernant l'EDIDP :

- Il s'est dit confiant sur la possibilité que les discussions interinstitutionnelles en cours aboutissent avant le mois de juillet de cette année, le principal point d'achoppement demeurant la question de la participation des entreprises de pays tiers au programme ;
- Le principal enjeu sera alors de parvenir à trouver suffisamment de projets à financer qui répondent aux critères mis en place par la Commission, ce qui est loin d'être simple, a-t-il averti. Ces projets regroupent, entre autres, les prototypes et les études de faisabilité.

Par la suite, M. Delsaux est longuement revenu sur les contours de la proposition de la Commission européenne sur la mise en place d'un Fonds européen de la défense après 2020 :

- Il a rappelé qu'il n'y aurait qu'un seul Fonds, commun aux volets recherche et développement des capacités, afin de garantir un continuum entre ces deux volets ;
- 4,1 milliards seront alloués à la recherche et 8,9 milliards à la construction de capacités ;
- Le volet recherche bénéficiera cependant de modalités de financement plus généreuses (jusqu'à 100 % des coûts du projet) ;
- En plus des 13 milliards du FED, il faut rajouter 6,5 milliards pour la mobilité militaire, 10,5 milliards pour l'European Peace Facility (non compris dans le budget de l'UE), 16 milliards pour le domaine de l'espace, dont une partie pour les communications satellitaires ;
- Le Fonds cherchera à mieux associer les PME aux programmes de défense européens et à renforcer la coopération transfrontière dans le domaine de la défense ;
- Ce Fonds sera géré directement par la Commission européenne, et non pas de manière déléguée comme cela avait pu être envisagé pour un temps ;
- Les projets conduits au titre de la coopération structurée permanente éligibles à un financement du Fonds se verront attribuer un bonus de financement ;
- L'Agence européenne de défense sera associée en amont de la mise en œuvre du Fonds pour coordonner et identifier les besoins capacitaires des Etats membres ;
- Pour le financement de la recherche innovante, il a affirmé que la proposition de la Commission comprenait « *une marge de manœuvre suffisante* ». Interrogé sur ce point, il a déclaré qu'en l'état actuel cette « *marge de manœuvre* » était le maximum que pouvait proposer la Commission et que le contexte n'était pas encore assez mûr pour une « *DARPA européenne* ».

Pour conclure, M. Delsaux a rappelé que le Fonds que la Commission propose ne constituera pas une révolution, mais s'inscrira dans la droite lignée de la PADR et de l'EDIDP.

M. Jorge Domecq, Directeur-exécutif de l'Agence européenne de défense

M. Domecq a commencé par citer l'appel de la Stratégie globale de l'UE à faire "pleinement usage" du potentiel de l'AED dans la réalisation de la coopération européenne en matière de défense. Il a ensuite souligné quatre aspects des défis auxquels nous sommes confrontés dans le renforcement de la défense européenne: 1) le rôle de la priorisation; 2) le niveau d'investissement requis; 3) l'importance de l'innovation; et 4) la relation avec l'OTAN. Il a également dit que:

- La création d'un Fonds européen de défense et la maximisation de l'utilisation des instruments existants constitueront un bon premier pas.
- La Commission et l'AED ont signé un accord de délégation il y a un peu plus d'un an, le 31 mai 2017, dans lequel la Commission a confié à l'Agence la gestion de l'action préparatoire, qui est une partie importante du FED. L'action préparatoire est donc le banc d'essai du futur programme européen de recherche pour la défense à partir de 2021 qui sera encore beaucoup plus important, et tout va très bien.
- Une leçon importante à retenir par la Commission et l'AED en ce qui concerne le projet pilote et l'action préparatoire est que nous devons garder à l'esprit les spécificités de la défense pour le FED.
- La défense nationale étant une responsabilité des États membres, l'entrée en jeu des financements communautaires nous impose désormais de trouver le juste équilibre entre la gouvernance intergouvernementale et communautaire dans ce domaine.

- Nous devons également veiller à ne pas dupliquer les fonctions ou l'expertise existantes compte tenu du montant limité du financement de la défense.
- L'autonomie stratégique de l'Europe ne peut être atteinte que par une coopération au niveau européen.

En ce qui concerne la recherche en matière de défense, la priorité devrait être accordée aux technologies clés, telles que l'intelligence artificielle ou le big data, dont le potentiel reste largement inexploré. Interrogé sur ce point, M. Domecq a rappelé que les « technologies révolutionnaires, de rupture » (*disruptive technologies*) seraient au cœur de la prochaine révision du Plan de développement des capacités (CDP) et de la revue annuelle coordonnée de défense (CARD), toutes deux coordonnées par l'Agence européenne de défense.

4. M. Arturo Alfonso-Meirino, Directeur de l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR)

Dans son intervention, M. Alfonso-Meirino s'est attaché à démontrer l'apport que son organisation pourrait apporter dans la consolidation du secteur de la défense européen.

L'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR), qui rassemble actuellement six Etats membres (France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Belgique et Espagne) et associe cinq autres Etats européens à ses programmes (Finlande, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne et dans un court délai Slovenia), commémore cette année le vingtième anniversaire de la signature de sa Convention, et constitue en effet, selon M. Alfonso-Meirino, une solide assise pour le développement des capacités des Etats membres et le renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne :

- L'OCCAR gère actuellement 13 programmes d'armement en coopération, entre lesquels deux ont été signalés par la AED comme des déficits critiques en matière de défense européenne, avec un montant total de 60 milliards d'euros ;
- Elle est en charge de la coordination entre les Etats participants pour la réalisation de chacun de ses programmes. A cette fin, l'OCCAR dispose d'un budget opérationnel d'environ 3,6 milliards d'euros par an ;
- L'OCCAR est une organisation qui a vocation à faire participer tous les Etats européens et qui est en capacité de piloter davantage de programmes d'armement en coopération, aussi ceux qui dérivent des initiatives du FED, a insisté M. Alfonso-Meirino.

5. M. Thomas Gottschild, Directeur-exécutif en charge de la stratégie du groupe MBDA et Directeur-général de MBDA Allemagne

En tant que représentant du secteur industriel, M. Gottschild a insisté sur les menaces et la concurrence auxquelles sont soumises les industries européennes de défense :

- Il a rappelé que les industries européennes étaient en concurrence constante entre elles sur un marché européen très largement fragmenté et, désormais, de plus en plus en concurrence avec les entreprises non-européennes ;
- Face à ce constat, il s'est dit d'accord avec les précédents intervenants et a appelé à davantage de coopération dans le domaine de la défense.

Toutefois, M. Gottschild a averti que la coopération ne constituait pas une fin en soi et que « *tous les programmes de coopération (n'avaient) pas été des réussites* », loin de là. Le Fonds européen de la

défense devra compléter les efforts des Etats membres, et non pas s'y substituer, a ainsi mis en garde M. Gottschild.

Concernant la relation avec l'OTAN, M. Gottschild a exclu toute concurrence entre les deux structures, plus d'UE amenant mécaniquement à plus d'OTAN.

Sur la question du Brexit, M. Gottschild a affirmé que l'UE avait besoin du Royaume-Uni dans le domaine de la défense. Il a appelé les deux parties à conclure rapidement un nouveau partenariat qui garantisse le maintien de la coopération en matière de sécurité et de défense.

6. M. Patrick Bellouard, Président d'EuroDéfense France

M. Bellouard a brièvement résumé les déclarations des autres intervenants :

- L'objectif prioritaire est l'autonomie stratégique européenne de l'UE, synonyme de responsabilités assumées, de liberté d'action, de capacités et au-delà de meilleur partage du fardeau avec les USA.
- Le marché de défense est spécifique et ne peut être traité de la même façon que le marché civil. Sa priorité est une défense efficace, adaptée aux besoins de défense et de sécurité des pays concernés. C'est un marché risqué et non prévisible qui nécessite le financement de la R&D par le client.
- Il est nécessaire d'avoir une définition claire des besoins et des priorités, ce qui est synonyme d'interopérabilité.
- Le FED va faire évoluer le tissu industriel en matière de défense en facilitant l'émergence d'une base industrielle efficace et réduisant les doublons inutiles.
- Les États membres n'ont plus les moyens de financer individuellement les capacités dont ils ont besoin : la coopération est essentielle et sera encouragée par le FED.
- Tous les acteurs (secteurs privé, public, intra et supra étatique) doivent travailler de concert pour faciliter la mise en œuvre du fonds européen de défense.
- Puis il a remercié l'ensemble des participants, en particulier Monsieur Jean Arthuis, qui a permis la tenue de ce séminaire dans les locaux du parlement européen, et l'IGA (2s) Philippe Roger, qui a animé les débats.